

**Discours de Pierre-Alain Muet lors de la
Conférence de Presse sur l' Entrepreneuriat à Lyon
19 février 2003**

Je voudrais tout d'abord excuser Gérard Collomb retenu par le déplacement à Lyon du ministre de la culture. Je suis très heureux de participer aux cotés du président de la chambre de commerce Jean Agnès et de mon collègue Dapassano à cette présentation du plan d'action Lyonnais pour l'entrepreneuriat.

La création d'entreprise est un enjeu important pour le développement de notre agglomération :

- c'est l'un des principaux moteurs de la création d'emploi,
- c'est un facteur essentiel du renouvellement et de la revitalisation économique de nos quartiers ou de nos communes,
- c'est aussi un enjeu social, puisque 1/3 des entreprises nouvellement créées le sont par des chômeurs.

Pour passer d'un projet de création d'entreprise à sa réalisation, il faut très souvent un soutien financier spécifique – c'est le rôle des plate-formes de financement -, il faut aussi une assistance et des conseils spécialisés. Car créer une entreprise c'est faire appel à des compétences très variées (techniques, juridiques, économiques, financières...) et la qualité de cet accompagnement est souvent déterminante dans le succès de l'entreprise nouvellement créée.

Notre agglomération a des atouts :

- Nous sommes bien dotés en matière d'incubateur (CREALYS, créé en 1988 regroupe tous les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche implantés en Rhône-Alpes Ouest et est leader national en termes de résultat)

- Nous disposons de pépinières performantes (réseau des Novacités qui fait partie des 24 structures françaises pouvant se prévaloir du label B.I.C. (Business Innovation Centre), et qui a été retenue pour organiser à Lyon en juin 2003, le 12ème Congrès international des Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) ; Nous avons aussi les pépinières du Val de Saône, La Coursive à St Fons, Carco à Vaux en Velin.

- Notre agglomération a été à l'origine des fonds de capital-risque, bien avant qu'apparaisse cette notion de capital risque.

- En matière de financement, nous disposons d'un réseau complet de plates formes professionnalisées qui interviennent en associant conseil et prêt d'honneur sans intérêt ni garantie. Association pour le Droit à l'initiative économique (projets dont le capital est inférieur à 15 000) ; Rhône développement initiative ; Rhône Alpes entreprendre (75 000 euros),

- Nous avons enfin un potentiel universitaire exceptionnel avec un réseau sans équivalent, en dehors de la région parisienne, d'universités et de grandes écoles.

Elle a des faiblesses qui sont d'ailleurs les faiblesses de l'entrepreneuriat en France :

- Un dispositif de conseil est trop fragmenté et l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise est encore insuffisant (3 000 entreprises seulement sur les 7 500 créées ou reprises)

chaque année). L'accompagnement est en effet indispensable non seulement au moment de la création mais aussi pour franchir certaines étapes du développement. Beaucoup d'entreprises de petite taille disparaissent faute d'avoir été soutenues au bon moment. Il est en effet assez courant qu'un entrepreneur trouve les fonds nécessaires au démarrage de son entreprise, mais ne reçoive jamais le soutien qui lui permettrait de créer un 2^{ème}, voir un 3^{ème} emploi..

- une visibilité encore insuffisante du dispositif qui a pour conséquence que le créateur ne sait pas toujours où s'adresser,

- Nous exploitons mal en France notre potentiel universitaire car la création d'entreprise est plus faible chez les diplômés du supérieur que dans le reste de la population.

- Les représentations culturelles ne sont pas favorables dans notre pays à l'entrepreneuriat : l'opinion française est sensible à l'innovation, à la créativité, à la création artistique culturelle ou scientifique. Elle ne place pas sur le même plan la création d'entreprise. Les gouvernements successifs ont beaucoup oeuvré pour rapprocher le monde de l'université et celui de la création d'entreprise (assises de la création d'entreprise en 2000 ou encore ces jours ci la loi Agir pour l'initiative économique) ; mais il reste un effort important à accomplir que l'action locale, parce qu'elle est au contact des différents acteurs, peut contribuer à développer.

C'est pourquoi ce grand projet **Lyon 2003-2006 ville de l'entrepreneuriat**, veut s'appuyer sur notre potentiel pour faire de notre agglomération une ville phare dans ce domaine.

A l'échelle de l'agglomération 3 axes :

1^{er} : Diffuser l'esprit d'entreprendre. C'est notamment le projet de l'association Vouloir Entreprendre créée en décembre 2001 par les grandes écoles et les universités de Lyon et de Rhône-Alpes avec le soutien du Conseil Régional, de la CCI de Lyon et du Grand Lyon. Elle vise précisément à répondre à ce déficit universitaire français. La maison de l'entrepreneuriat qui ouvrira à Ecully en mai, favorisera la création d'entreprise dans le monde étudiant. Enfin le 7 mars, Vouloir entreprendre accueillera Madame Haignerée pour un débat sur le thème diffuser l'esprit d'entreprendre.

2^{ème} ; Créer un environnement favorable à la création d'entreprise.

Il s'agit notamment de mettre de la lisibilité et de la cohérence du dispositif d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprise. **Le programme PACEREL** qui associe 18 acteurs de la création d'entreprise a notamment pour objet de conforter et mettre en cohérence notre dispositif d'appui à la création et à la reprise d'entreprise en s'appuyant sur un financement européen EQUAL.

- mise en oeuvre d'une logique de proximité par l'organisation de portes d'entrées territoriales chargé du premier accueil et de l'orientation (action en étroite collaboration avec la chambre de commerce)

- renforcement des outils d'accompagnement et de financement,

- mettre en réseau l'ensemble des acteurs y compris les acteurs de l'insertion. Les financements EQUAL se réfèrent en effet à la stratégie européenne pour l'emploi adoptée au sommet sur l'emploi du Luxembourg en décembre 1997. Parmi ses priorités figurent à la fois le développement de l'esprit d'entreprise, et l'égalité des chances (avec un accent particulier sur l'égalité homme-femmes). Le projet PACEREL s'inscrit bien dans ces priorités puisqu'il vise à favoriser l'accès de tous à la création

d'entreprise en s'appuyant sur les acteurs de l'insertion. Il vise aussi à favoriser la création d'entreprise par des femmes en soutenant l'action du CIF, Centre d'Information féminin et l'association Action-Elle.

3°) Contribuer à la création et à l'ancrage les entreprises innovantes sur notre territoire, en leur apportant des réponses immobilières adaptées aux différents stades de développement.

Nous mettons en place une chaîne immobilière complète - de l'incubateur à l'immobilier classique

- L'incubation avec par exemple 250 laboratoires de recherche en sciences de la vie sur l'agglomération,

- La création avec des pépinières dédiées aux jeunes entreprises technologiques : biotechnologies, numérique, L'accompagnement dans leur développement avec les centres scientifiques et technologiques d'entreprises,...

- L'immobilier spécifique qui va du village d'entreprises aux parcs technologiques

Je terminerai par 2 convictions

C'est dans le foisonnement d'initiatives locales, d'idées novatrices, de nouveaux services auxquels personne jusque là n'avait pensé que naîtront peut-être les grandes entreprises de demain. Il est donc tout a fait essentiel de permettre à chacune de ces initiatives de devenir perenne.

L'entreprise est un lieu où se bâtit l'intégration, où les individus se forgent une identité, où se tisse le lien social. Si nous avons fait de la création et de la reprise d'entreprise une priorité de notre action c'est que c'est non seulement c'est un facteur déterminant pour la croissance et l'emploi dans notre agglomération, mais c'est aussi un facteur fondamental d'intégration et d'insertion.

Je vous remercie